Larguèche Évelyne (éd.), *L'injure, la société, l'islam. Une anthropologie de l'injure.*

REMMM, 103-104, Aix-en-Provence, Édisud, 2004. 359 p.
ISBN : 978-2744904585

Cette livraison de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (*REMMM*) porte sur un phénomène social très particulier et peu exploré, celui de l'injure au sein de sociétés dans lesquelles, l'islam y étant la religion majoritaire, est en principe proscrite toute parole inconvenante et blessante dans les relations entre musulmans. Une dizaine de contributions d'anthropologues, d'historiens et de linguistes ont été rassemblées et explorent ce thème dans le cadre de divers contextes (Maroc, Tunisie, Mauritanie, Liban, Turquie, Sénégal, Bénin…) et selon différentes approches (injure, dispute, insulte, outrage, malédiction, diffamation, atteinte à l'honneur…), que celles-ci concernent l'individu seul ou l'ensemble du groupe social auquel il est rattaché.

À la suite d'un important éditorial de Sylvie Denoix portant sur les implications théoriques et méthodologiques de la notion d'aire culturelle et de l'emploi du terme « monde musulman », Évelyne Larguèche introduit la thématique de l'injure. Elle la replace pour cela dans le contexte d'une recherche personnelle déjà ancienne, mais aussi d'une réflexion collective engagée plus récemment dans le cadre de l'équipe « Anthropologie comparative des sociétés musulmanes » que dirige Pierre Bonte au sein du Laboratoire d'Anthropologie Sociale. É. Larguèche affirme ensuite la nécessité de construire l'injure comme objet anthropologique à part entière et en présente les principales caractéristiques sociales et relationnelles. Elle distingue l'injure *référentielle* (lorsque la personne à laquelle s'adresse l'injure est absente de l'échange ayant lieu entre un "injurieur" et une autre personne), de l'injure *interpellative* (l'"injurieur" s'adresse alors directement à l'injurié) et du juron, qui est une injure sans destinataire.

Les deux contributions suivantes, celle de Yahya Ould al-Barra et de Abdel Wehoud Ould Cheikh d'une part (« L'injure comme délit. L'approche des *fuqahā'* théologiens-légistes musulmans »), celle de Arlette Roth d'autre part (« Entre les contraintes de l'éthique musulmane et du système de l'honneur, peut-il y avoir un usage toléré de l'injure ? »), s'inscrivent dans le registre de la loi et de l'éthique religieuses. Le premier texte souligne le lien existant entre injure et sexualité à travers le traitement légal que les légistes musulmans font de la fausse accusation d'adultère adressée à des femmes musulmanes. Il montre notamment qu'à travers la mise en cause de la sexualité féminine, c'est à l'honneur des individus et des groupes que l'on s'attaque. La seconde contribution, celle de A. Roth, s'appuyant sur un corpus de textes en arabe dialectal réunis au début du xx^{e} siècle au Maroc et en Tunisie par les soins de William Marçais, tente de dégager, malgré les proscriptions faites par le système de l'honneur et de l'éthique musulmane, un usage toléré de l'injure. Une pratique socialement réglementée qui apparaît dès lors comme un système dans lequel on doit distinguer ceux qui peuvent être injuriés de ceux qui ne le peuvent pas.

Suivent des contributions plus centrées sur des groupes sociaux ou des contextes particuliers :

Catherine Taine-Cheikh étudie ainsi « l'effet injure » chez les arabophones de Mauritanie (« De l'injure en pays maure ou qui ne loue pas critique ») et la façon dont cet effet intègre le système de l'honneur, dont on sait depuis Pitt-Rivers et Bourdieu qu'il pose comme préalable à tout échange et défi l'égalité entre les personnes concernées. Taine-Cheikh aborde de ce point de vue différentes formes de l'injure, de la malédiction à la satire et à la louange « inacceptable », en passant par l'insulte, la critique ou l'affront.

C'est en ethnolinguiste que Claude Lefébure analyse l'injure dans des échanges verbaux en milieu berbère au Maroc, dans l'Aurés et en Kabylie (« Foin de ma barbe, si je n't'arrange une djellaba bien à ta taille ! Aspects de la dispute en pays berbère »). L'auteur propose notamment de construire une anthropologie de l'injure qui passerait « du niveau de la langue à celui de la parole », lorsque celle-ci fait l'objet d'un « mauvais usage » et « qu'elle s'envenime entre des locuteurs sexuellement, socialement, intellectuellement situé ». L'agression verbale peut ainsi « blesser plus durablement qu'une arme de fer ». Suit l'analyse de trois textes évoquant la dispute en milieu berbère, dispute qui se rapproche parfois de la joute verbale et du duel.

Aïda Kanafani-Zahar (« L'injure dans la société libanaise. Les mots, le sens ») propose quant à elle de comprendre comment fonctionne l'injure dans la société libanaise. Une société pluriconfessionnelle dans laquelle chrétiens et musulmans partagent, au-delà de leurs différences et de leurs différends, un même corpus sémantique concernant l'injure. Kanafani-Zahar distingue *l'injure simple*, qui ne vise qu'un individu et fonctionne sur le registre du défi et de la réplique individuelle, de *l'injure double*, qui vise à travers l'individu injurié l'honneur du groupe auquel il appartient, groupe de parenté ou groupe confessionnel. Cette dernière forme d'injure met alors en cause les femmes, la lignée et la religion et a pu fonctionner de façon redoutable lors de la guerre civile libanaise.

BCAI 23 (2007) Larguèche Évelyne (éd.): L'injure, la société, l'islam. Une anthropologie de l'injure., recensé par Thierry Boissière
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

Adberrahmane Moussaoui produit une analyse à la fois fine et sensible, mais aussi dérangeante de l'injure dans l'Algérie des maquis islamistes et de la « sale guerre » des années 1990 (« La politique de l'injure. Une décennie meurtrière en Algérie »). Il montre notamment comment, dans un contexte de banalisation de la violence physique, l'injure peut être considérée comme « une sorte de stade suprême de la violence » et une façon de continuer à faire mal lorsque le corps est tellement atteint qu'il se trouve comme dans un au-delà de la douleur. C'est notamment à travers les injures contre les femmes et la profanation et la mutilation des cadavres que l'on va chercher à frapper l'honneur de l'autre et surtout à le déchoir de son statut d'humain, à l'animaliser. À « transformer l'injurié en objet de spectacle, à son corps défendant, au point qu'il en souffre moralement et quelquefois physiquement ».

C'est dans un tout autre registre, plus socialisé et « domestiqué », qu'interviennent les sanctions et chants de blâme que Martine Guichard a étudiés chez les Fulbe du Borgou (« Chants, blâmes et paroles scandaleuses : les *kabbitooji* chez les Fulbe du Borgou (Nord-Bénin) »). Les producteurs de ces vindictes ritualisées sont de jeunes hommes et prennent pour cibles les hommes ayant atteint l'âge de la maturité sociale et les jeunes filles ou jeunes femmes. Véritables instances et instruments de contrainte, ces chants permettent aux jeunes hommes redresseurs de torts « de répercuter des réprobations et colères de groupes », mais aussi de contrebalancer la domination des anciens et de réaffirmer leur supériorité sur les femmes.

Toujours en Afrique noire, Ibrahima Abou Sall (« Licence verbale et mouvements contestataires chez les haal *pulareebe* du Fuuta Tooro Almudaagal ngay et Cooloyaagal ») étudie l'usage de l'injure, pourtant fortement réprouvée par toute la société, dans deux mouvements contestataires considérés dans leurs différences sociales et statutaires. Du coup, l'injure apparaît pour les uns, de statut supérieur, comme intégrative, alors qu'elle constitue une contestation de l'ordre établi pour les autres, situés au bas de l'échelle sociale.

Altan Gokalp (« Les *Ilenti* ou maudire son prochain en turc ») présente le cas étonnant des *Ilenti*, ces nombreuses et savoureuses formules d'invective et de malédiction dont dispose la langue turque et qui relèvent d'une tradition savante d'origine préislamique.

La dernière contribution, celle d'É. Larguèche (« L'injure mise en scène. À propos d'un insulteur public dans la société baghdadienne du XI^e^ siècle »), est l'évocation d'un ouvrage du XI^e^ siècle de Abū Muṭahhar al-Azdī dans lequel apparaît une figure de la société bagdadienne de l'époque, l'« insulteur public ». Celui-ci intervient chez un notable tout au long de 24 heures d'insultes ritualisées et mises en spectacle pour le plus grand plaisir ou déplaisir des convives présents.

Cette *Anthropologie de l'injure*, riche et passionnante, n'est pas sans rejoindre en creux les travaux d'un Christian Bromberger sur les blagues ethniques en Iran ou d'un Raymond Jamous sur le silence, le mensonge et la ritualisation des échanges de la violence en Méditerranée. Elle permet ainsi d'ouvrir la voie à une véritable théorie de l'injure qui n'est pas non plus sans contribuer à renouveler les nombreuses approches qui ont pu être faites du « complexe de l'honneur ». L'injure apparaît en tous les cas tout au long de cet ouvrage dans toute la diversité de ses implications et de ses usages et toujours située dans le contexte des interactions.

Thierry Boissière
Université Lyon 2

BCAI 23 (2007) Larguèche Évelyne (éd.): L'injure, la société, l'islam. Une anthropologie de l'injure., recensé par Thierry Boissière
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net